

Ain

Son épouse et son bébé décédés : « bouleversé », il se sent « abandonné »

Un mois après le décès de Fatoumata Camara et de son nouveau-né, son époux Abdoulaye Mara n'a pas de réponse à ses questions sur les délais d'intervention des secours en pleine nuit et sur les causes de la mort. Il a déposé une plainte contre X. Avec ses quatre enfants, il a encaissé des épreuves.

Un mois après son décès dans l'Ain, Fatoumata Camara a rejoint sa terre natale de Guinée Conakry où ses funérailles et celles de son bébé ont été célébrées vendredi. Cette femme de 35 ans est morte, avec l'enfant qu'elle portait, des suites des complications de l'accouchement.

Ni son mari, ni leurs quatre enfants résidant à Culoz n'ont pu les accompagner dans ce dernier voyage. L'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OF-PRA) ayant octroyé le statut de réfugié aux trois filles, tout retour en Guinée est interdit.

Toute la famille vivait à Culoz, au foyer d'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile (Huda), la résidence Serpollet gérée par Alfa3A. Fatoumata Camara était enceinte de 9 mois.

Dans la nuit du 30 septembre au 1^{er} octobre, peu après 2 heures du matin, elle se réveille avec des douleurs et des forts saignements. Son mari, Abdoulaye Mara joint les secours, *via* le 18, à 2 h 19 ; un appel est renouvelé à 2 h 27.

Combien de temps s'est-il écoulé quand les pompiers puis le Samu sont arrivés ? Le délai d'intervention a-t-il été anormalement long et peut-il être mis en cause comme l'une des raisons pour lesquelles il n'a pas été possible de sauver la maman et son enfant ?

« La nuit, je reste assis par terre et je regarde les enfants dormir »

À ces questions, Abdoulaye Mara n'a toujours pas obtenu de réponse. Il ne connaît pas non plus les raisons du décès



Un mois après le drame, Abdoulaye Mara ne sait toujours pas pourquoi son épouse Fatoumata Camara et le bébé qu'elle portait sont décédés dans la nuit du 30 septembre au 1^{er} octobre 2025. Photo Fabienne Python



Fatoumata Camara et son mari Abdoulaye Mara en septembre dernier. Photo fournie par la famille

Le silence des autorités

Abdoulaye Mara n'a pas été informé des résultats de l'autopsie de son épouse, enceinte de neuf mois, qui était suivie par la maternité de l'hôpital de Belley ; elle avait été examinée quelques jours avant le drame et elle avait rendez-vous le 3 octobre pour déclencher la naissance.

M. Mara n'a pas non plus obtenu de réponse sur les délais d'intervention des services de secours dans la

nuit du 30 septembre au 1^{er} octobre ; cette attente a semblé longue, à lui et d'autres résidents témoins cette nuit-là, quand sa femme gisait sur le sol de leur chambre.

Pas accès aux caméras
La résidence d'Alfa3A, qui n'a pas de personnel sur place la nuit, est équipée de caméras ; M. Mara n'a jamais pu avoir connaissance des ima-

ges et des horaires d'arrivée des premiers secours sur place.

Le parquet de Bourg-en-Bresse a bien confirmé au Progrès, le 9 octobre, avoir « ouvert une enquête aux fins de recherche des causes de la mort et diligenté une autopsie ».

Sollicité de nouveau cette semaine, le parquet ne nous a transmis aucune information sur l'état de l'enquête.

« Elle était ma vie. On a galéré ensemble, on a combattu ensemble contre nos familles parce qu'on était contre l'excision de nos filles »

Abdoulaye Mara

de son épouse et du nouveau-né, une petite fille devant se prénommer Gnalen. Le 25 octobre, il a déposé plainte contre X auprès de la gendarmerie de Culoz, pour négligence ayant entraîné la mort. Se retrouvant seul avec les quatre enfants âgés de 2 à 10 ans, il encaisse les épreuves.

« C'est dur, dit-il. Ma tête n'est pas tranquille. La nuit, je reste assis par terre, je regarde les enfants dormir dans la même chambre. Je ne dors pas et je pense toujours que depuis le début, personne ne me dit la vérité. »

Ajoutant au chagrin, Abdoulaye Mara a le sentiment

que le corps de sa femme et du bébé sont restés à l'abandon.

Depuis la nuit du 1^{er} octobre et l'évacuation de Fatoumata Camara en ambulance à Belley, il a dû attendre la fin d'une autopsie et l'autorisation d'inhumer du procureur avant d'être autorisé à la revoir.

C'était le 21 octobre, dans une entreprise de pompes funèbres à Bellegarde. « Quand j'ai demandé où était le bébé, on m'a dit qu'il était toujours dans le ventre de sa mère mais on a refusé que je regarde, » relate-t-il.

Le 24 octobre, il revient pour la levée du corps avec

les enfants : il doit même prendre le train car le budget carburant du Huda est épuisé.

Un nouveau choc l'attend. « Dans le cercueil, le bébé était posé sur ma femme. Je ne m'y attendais pas, j'étais bouleversé. »

Le petit corps retrouvé dans le sac funéraire

Au moment de la toilette mortuaire, le petit corps a été retrouvé dans le sac funéraire aux pieds de sa maman, sans mention dans les documents officiels.

Les démarches administratives de rapatriement étaient du même coup à revoir.

« Je me sens abandonné »

dit Abdoulaye Mara qui avait passé toute sa vie avec Fatoumata Camara.

« On est nés le même jour à Conakry, elle le matin et moi la nuit. On a grandi ensemble. Nos familles se connaissaient. Elle était Susu et moi Malinke. On s'est mariés. Elle était ma vie. On a galéré ensemble, on a combattu ensemble contre nos familles parce qu'on était contre l'excision de nos filles. Fatoumata avait été excisée et nous deux, on ne voulait pas que cela arrive aux enfants. »

À la première tentative de mutilation, le couple a fui pour protéger les enfants.

• Fabienne Python